

[Accueil](#) > [Entreprises](#) > [Le doctorant comme ressource humaine](#)

Le doctorant comme ressource humaine



Pour répondre à leurs problématiques de recherche et d'innovation scientifique, les entreprises peuvent financer des thèses par le biais des conventions CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche). L'autre avantage pour l'entreprise est que le docteur est directement opérationnel dès l'obtention de son doctorat.

Mis en place par Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), depuis 1981, le dispositif CIFRE a permis la préparation de plus de 13 000 thèses. Il a associé 7 500 entreprises, dont près de la moitié sont des PME (43%) et 4 000 équipes de recherche dans de très nombreux secteurs d'activité et domaines scientifiques. (source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Dans le cadre de ce dispositif, l'entreprise recrute le doctorant, en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée de 3 ans. Elle lui confie un projet de recherche, objet de sa thèse, et lui verse un salaire brut minimum annuel de 23 484 euros (1 957 euros/mois). En contrepartie, l'entreprise perçoit de l'ANRT une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans.

Les dépenses relatives à l'embauche d'un doctorant dans le cadre d'une thèse CIFRE peuvent, dans certaines conditions, être éligibles au crédit d'impôt recherche (CIR).

Télécharger



[Télécharger la plaquette du Crédit d'impôt recherche-CIFRE](#)

En savoir plus sur le dispositif CIFRE

[Association Nationale de la Recherche et de la Technologie \(ANRT\)](#)
[Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#)

Recrutement

[Déposer une offre d'emploi](#)

Consulter les profils des docteurs en recherche d'emploi (*à venir*)